

de guerre avait été faite au Canada. Ceci est vrai, et avant que je ne l'oublie, permettez-moi de vous dire que la situation du Canada était bien différente de celle de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, pays situés si loin de l'Europe.

Le commerce maritime de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande était tellement paralysé et les difficultés du transport des munitions, ou de toute autre chose, de ces pays vers l'Angleterre étaient si grandes, que le Canada se trouvait placé dans des conditions avantageuses. En dépit de ces vantardises, nous sommes étonnés du fait que depuis le commencement de la guerre, jusqu'à la fin de l'année fiscale 1918-1919, le Canada, tant en taxes sur le revenu qu'en taxes sur les profits excessifs, n'a pu percevoir sur les richesses accumulées dans ce pays pendant la guerre que le total insignifiant de 80 millions de dollars, soit un montant à peine suffisant à rembourser les dépenses de la guerre pendant trois mois.

L'honorable M. CASGRAIN: Combien?

L'honorable M. SCHAFFNER: 80 millions de piastres. Moins de \$100,000,000 perçus en taxes sur les grandes entreprises.

Jetons un coup d'œil sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande et établissons la comparaison. J'ai obtenu quelques chiffres de source autorisée, et je crois qu'ils sont à peu près justes. Du fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont situés loin du théâtre de la guerre et que leur commerce maritime était paralysé, ces pays se trouvaient dans une position financière plutôt désavantageuse pour la poursuite des hostilités. Cependant, ces deux pays profitèrent de la guerre pour imposer une taxe directe plus considérable que celle imposée en Canada. Je ne citerai pas tous les chiffres que je possède. Dans la Nouvelle-Zélande, en 1914, les droits de douane et d'accise se chiffèrent à £3,500,000 et la taxe sur le revenu à £554,000. Le revenu total provenant de ces sources et d'autres, tels que les droits de succession, se montaient à près de £6,000,000. J'ai ici une table contenant des données de 1914 à 1918 mais je ne retarderai pas le Sénat en en faisant la lecture. En 1918, le revenu des droits de douane et d'excise sont de £3,601,000. Il y a peu de différence. Mais la taxe sur le revenu, qui en 1914 était de £554,271, avait augmenté en 1918 à £5,600,000 ou \$28,000,000. Voilà une bonne augmentation pour la Nouvelle-Zélande.

L'honorable M. CASGRAIN: C'est plus qu'au Canada.

L'hon. M. SCHAFFNER.

L'honorable M. SCHAFFNER: Oui.

L'honorable M. CASGRAIN: Et la Nouvelle-Zélande n'a qu'un huitième de la population du Canada.

L'honorable M. SCHAFFNER: Les chiffres indiquent que durant les quatre années de la guerre (de 1914 à 1918 inclusivement), la Nouvelle-Zélande a perçu en taxes sur le revenu une somme totale de près de £12,000,000 ou \$55,000,000.

L'honorable M. NICHOLS: Ces chiffres indiquent-ils quelle proportion des taxes sur le revenu les cultivateurs de la Nouvelle-Zélande ont payée?

L'honorable M. SCHAFFNER: Non; je ne puis dire quelle proportion de ces taxes a été payée par les cultivateurs. Les chiffres indiquent seulement le montant total des taxes sur le revenu payées en Nouvelle-Zélande. On y établit aucune distinction entre les fermiers et les autres classes de la population.

L'honorable M. FOWLER: Quel était en Nouvelle-Zélande le montant de revenu exempt de taxe?

L'honorable M. SCHAFFNER: Je ne puis vous le dire.

L'honorable M. FOWLER: Il ne pouvait y avoir d'exemption.

L'honorable M. SCHAFFNER: Je crois comprendre où mon honorable ami veut en venir, si je puis me servir de cette expression. Ce point a été expliqué dans une certaine mesure de la manière suivante, qui d'ailleurs ne me donne pas satisfaction: En Nouvelle-Zélande, il n'y a qu'une seule taxe sur le revenu, tandis qu'en certaines provinces du Canada, ces taxes sont ou municipales ou provinciales. Mais, si vous en faites le calcul, vous verrez que le total du revenu provenant de ces taxes n'approche pas du montant prélevé en Nouvelle-Zélande. La taxe sur le revenu, durant les quatre premières années de la guerre, se montait, ai-je dit, à \$55,000,000. La population de la Nouvelle-Zélande, d'après le recensement de 1916, était de 1,099,449 ou à peu près un huitième de la population du Canada. En se basant sur ces données, nous aurions dû, pendant les quatre années ci-dessus mentionnées, prélever sur le revenu ou par d'autres taxes sur les biens, un montant de \$472,000,000. De fait, au Canada, nous n'avons durant ces mêmes années rien prélevé sur le revenu, et l'impôt sur les profits de guerre n'a rapporté que la somme de \$33,777,000; soit plus de \$20,000,000